

GLOSSAIRE

ACCUMULATION

Investissement qui consiste à emmagasiner à long terme des quantités d'actions d'entreprises cotées en Bourse, de façon à détenir une position stratégique en vue de tirer profit des occasions de valorisation.

ACQUISITION PAR EMPRUNT

Investissement à rendement élevé dans une entreprise qui veut acquérir une position majoritaire dans une tierce entreprise, généralement bien établie et rentable. Dans ce genre d'opération, il n'y a pas d'apport de capital, l'acquisition étant financée par une émission d'obligations à haut rendement.

ACTIF NET DES DÉPOSANTS

Représente la juste valeur marchande de l'avoir des déposants géré par la Caisse.

ACTIF TOTAL DES DÉPOSANTS

Représente l'actif net des déposants auquel on ajoute l'actif financé par emprunts ainsi que les opérations en voie de règlement, les autres éléments de passif et la part des actionnaires sans contrôle.

ACTIF TOTAL SOUS GESTION

Désigne le total de l'actif géré par la Caisse, c'est-à-dire l'actif financé pour l'ensemble des déposants, de même que les biens sous gestion et les biens administrés pour le compte de clients.

ANALYSE ASCENDANTE

Démarche analytique qui porte sur l'analyse des éléments les plus spécifiques avant de se pencher sur les éléments plus généraux. Par exemple, cette démarche favorisera en premier lieu l'analyse des perspectives d'une entreprise pour analyser ensuite l'incidence sur la concentration sectorielle, la concentration par pays et l'exposition à une devise.

ANALYSE DESCENDANTE

La démarche analytique descendante effectue la démarche inverse, soit du général au spécifique.

ANALYSE FONDAMENTALE

Démarche analytique fondée sur la valeur intrinsèque d'une entreprise et sur ses perspectives à plus ou moins long terme. Cette analyse intègre les éléments quantitatifs et qualitatifs d'une entreprise, permettant ainsi d'évaluer si le cours actuel de son titre apparaît sous-évalué, surévalué ou pleinement évalué. Cette méthode est fondée uniquement sur des calculs de ratios, de rendement et autres données quantitatives.

ANALYSE TECHNIQUE

Démarche analytique fondée sur des graphiques qui révèlent le comportement passé du marché ou d'une entreprise afin de tenter d'en projeter le comportement futur. Par l'analyse technique, les utilisateurs tentent de découvrir notamment les points d'inflexion du marché ou de l'entreprise, de déterminer si une tendance observée récemment peut se poursuivre à plus long terme, ou encore de déterminer d'autres éléments de tendance.

APPROCHE DISCRÉTIONNAIRE

Approche de gestion qui analyse différents paramètres du marché et se sert de modèles quantitatifs construits en vue de développer une conviction ferme sur ce qui apparaît comme un déséquilibre dans le marché. La transaction ne sera exécutée que si le gestionnaire évalue que le rendement attendu rémunère le risque qui y est associé.

APPROCHE OPPORTUNISTE

Façon d'investir qui vise à tirer parti des occasions qui se présentent sur un marché pour dégager un profit. Ces occasions peuvent résulter des événements ou des circonstances liés à l'évolution haussière ou baissière de ce marché ou encore d'une inefficacité de marché.

APPROCHE SYSTÉMATIQUE

Approche de gestion fondée sur des modèles mathématiques incorporant plusieurs variables que le gestionnaire a définies selon leur fiabilité et leur pertinence. Le gestionnaire se donne des règles de décision et tente de ne pas se laisser influencer par son opinion du moment.

ARBITRAGE

Action de profiter d'un déséquilibre apparent ou réel entre deux titres ou deux ensembles de titres. Un arbitrage suppose nécessairement l'achat d'un titre ou d'un ensemble qui apparaît sous-évalué et la vente d'un titre ou d'un ensemble qui apparaît surévalué. Selon les produits disponibles, les transactions peuvent être effectuées au comptant ou sur le marché des contrats à terme.

BIENS ADMINISTRÉS

Biens à l'égard desquels les filiales et sociétés affiliées de la Caisse fournissent des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Les sociétés qui administrent ces biens n'interviennent pas dans les décisions d'investissement ou de désinvestissement et sont rémunérées par voie d'honoraires.

BIENS SOUS GESTION

Biens qui appartiennent à des partenaires ou à des clients et qui sont gérés par une des filiales ou sociétés affiliées de la Caisse. Les unités de gestion qui gèrent ces biens participent aux décisions d'investissement ou de désinvestissement et reçoivent des honoraires en contrepartie des services rendus.

CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Investissements dans des sociétés ouvertes ou fermées, cherchant à se développer par croissance organique ou par acquisition. Le capital de développement peut également servir pour le rachat total ou partiel des actions d'un actionnaire important, permettant le transfert de propriété.

CENTRÉ

Voir Stratégie centrée.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Document qui atteste le respect des lois, règlements et politiques qui encadrent les activités de la Caisse.

COMPOSITE

Ensemble prédéterminé de titres qui répondent à des objectifs de placement ou à des stratégies communs en fonction de l'un ou plusieurs des critères suivants : devise, pays, taille des entreprises, nature du produit, etc.

CORRÉLATION

Statistique permettant de mesurer la variation du rendement d'un actif financier par rapport à un autre. Le coefficient de corrélation mesure donc la dépendance entre deux variables pour déterminer si les rendements d'un fonds commun fluctuent en fonction du marché ou d'autres catégories de fonds. En choisissant des fonds peu corrélés entre eux, on assure une bonne diversification du portefeuille.

COURBE DE RENDEMENT

Graphique des rendements à l'échéance d'un titre obligataire en fonction de son échéance. Une courbe de rendement s'applique spécifiquement à un seul marché. Par exemple, la courbe des obligations du Canada est différente de la courbe des obligations du Québec. Une courbe est valable à un moment donné et peut changer selon l'évolution du marché.

GLOSSAIRE

COUVERTURE DE CHANGE

Opération financière par laquelle un placement est mis à l'abri de la fluctuation du taux de change entre la devise dans laquelle le placement a été conclu et la devise d'origine de l'investisseur.

CRÉANCE MEZZANINE

Expression utilisée dans le contexte du placement privé et de l'immobilier.

Placement hybride dont le rendement est composé d'une portion fixe en argent ou en obligations additionnelles, et d'une portion variable sous forme de droits de souscription de l'entreprise. Il n'y a généralement pas de remboursement de capital pendant la durée du prêt. Type de financement comblant l'écart entre le financement traditionnel et les fonds propres.

On retrouve plusieurs formes de prêt mezzanine selon les risques et contraintes du placement. Les deux principales formes sont le prêt à rendement élevé et le prêt à bas rendement. Le premier se rapproche plus de l'avoir propre, alors que le second se rapproche davantage du financement immobilier traditionnel.

CRÉANCE PRIORITAIRE

Titre qui donne à son détenteur un droit de remboursement prioritaire sur les détenteurs d'autres titres émis par le même émetteur. Par exemple, la créance peut prendre la forme d'une obligation, d'un prêt, etc., et être associée à une garantie spécifique comme un édifice ou de la machinerie.

DÉMARCHE ANALYTIQUE

Méthode d'analyse de données menée préalablement à une décision d'investissement et qui intègre des facteurs quantitatifs ou qualitatifs.

DÉRIVÉS

Voir Produits dérivés.

ÉCART DE CRÉDIT

Écart de rendement lié à des émetteurs autres que le gouvernement concerné. Dans ce sens, les écarts de rendement entre les obligations de sociétés et celles du Canada sont des écarts de crédit, tout comme les écarts de rendements entre les obligations de l'Ontario et celles du Canada, les écarts entre les obligations du Québec et celles du Canada, etc.

ENCOURS

Indique le montant en capital et en circulation.

FILIALE ET SOCIÉTÉ AFFILIÉE

Société de gestion opérationnelle, spécialisée dans un ou plusieurs créneaux, qui fait partie du réseau du groupe Immobilier. Son mandat couvre principalement la gestion d'actifs et le placement immobilier (investissements en fonds propres ou en produits de financement) pour le compte de la Caisse, de ses filiales immobilières principales et de tiers investisseurs. La Caisse, ou une de ses filiales immobilières principales, détient habituellement une participation minimale de 50 % qui lui donne le droit de nommer des représentants au conseil d'administration de cette société et d'exercer des contrôles, conformément à une entente unanime entre actionnaires.

FONDS DE FONDS DE COUVERTURE

Un fonds dont les titres qui le composent sont eux-mêmes des fonds de couverture. Cette approche assure généralement une diversification de styles, de philosophies, de risques, etc.

FONDS PARTICULIER

Fonds attribué à un seul déposant. Le fonds particulier achète des unités des différents portefeuilles spécialisés de la Caisse.

GESTION ACTIVE

Gestion de portefeuille qui consiste à se démarquer d'un indice de référence en fonction de l'opinion du gestionnaire quant au comportement futur du marché. Pour créer de la valeur ajoutée, le gestionnaire se démarque par le choix de titres et le choix de secteurs.

GESTION INDICIELLE

Gestion qui consiste à obtenir le même rendement que l'indice de référence par une composition essentiellement identique du portefeuille.

GLOBAL MACRO

Activité d'investissement fondée sur une analyse des facteurs macroéconomiques et politiques. Le gestionnaire investit en fonction des prévisions de la direction d'un marché ou des rendements attendus d'un marché par rapport à un autre. Il peut agir sur les taux d'intérêt, les actions, les devises ou les produits de base.

INDICE DE RÉFÉRENCE

Étalon de mesure de l'effet des décisions de l'ensemble des investisseurs. Il reflète la tendance générale du marché et permet de comparer le résultat de la gestion de portefeuille effectuée par la Caisse dans chaque portefeuille spécialisé ou mandat de gestion.

L'indice de référence peut varier selon l'univers de placement considéré et le mandat octroyé. Il peut s'agir d'un indice boursier pour l'ensemble d'un portefeuille ou d'un sous-indice qui correspond à l'univers de placement accepté dans le cadre d'un mandat de gestion.

INFRASTRUCTURES

Investissements dans des entreprises créées pour la gérance d'un bien spécifique, tels qu'une autoroute ou un aéroport, et caractérisées par un profil de risque plus faible en raison du caractère stable et prévisible des revenus à long terme.

INVESTISSEMENT PATRIMONIAL (IMMOBILIER)

Bien immobilier de grande qualité occupant une position dominante dans son marché. Un tel bien immobilier offre un portrait financier intéressant à long terme (de 5 à 10 ans) par sa grande stabilité et sa capacité d'ajustement à une fluctuation du cycle immobilier.

Ce bien immobilier présente également les caractéristiques suivantes : emplacement stratégique, stabilité des flux monétaires, rendement courant élevé similaire aux rendements des obligations et locataires de qualité.

JUSTE VALEUR

Valeur d'un placement qui reflète toutes les fluctuations qui découlent du comportement du marché ou de tout événement qui permet de considérer une plus-value ou une moins-value. L'expression « valeur marchande » est souvent utilisée.

LEVIER

Montant d'un investissement qui provient d'un emprunt. L'exemple classique est l'achat d'un bien immobilier sur lequel il y a un emprunt hypothécaire. On trouve aussi le levier dans les produits dérivés et les produits de base.

MOINS-VALUE NON MATÉRIALISÉE

Voir Plus-value (moins-value) non matérialisée.

GLOSSAIRE

PAPIER COMMERCIAL

Titre de créance émis par une société et ayant une échéance généralement inférieure ou égale à un an. Le papier commercial est aux sociétés ce que les bons du Trésor sont aux gouvernements.

PARTICIPATION

Investissement privé à long terme qui prend généralement la forme de capital-actions de l'entreprise et confère souvent à l'investisseur une certaine influence sur les orientations de l'entreprise par un siège au conseil d'administration ou par droits de gestion contrôlés.

Dans le contexte du portefeuille spécialisé Participations et infrastructures, une participation fait référence à une portion du capital-actions d'une entreprise cotée en Bourse.

PASSIF

Principalement, les engagements liés aux placements tels que les emprunts hypothécaires, les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres vendus à découvert.

PASSIF ACTUARIEL

Ensemble des engagements financiers qu'un régime de retraite ou d'assurance doit satisfaire compte tenu de sa nature et des engagements envers ses participants.

PLACEMENT LIQUIDE

Actif financier ou titre qui peut facilement être transformé en espèces à la suite d'une vente.

PLACEMENT PRIVÉ

Placement négocié sur une base privée avec une entreprise émettrice et qui ne passe pas par les mécanismes habituels des marchés organisés.

PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE

Augmentation (diminution) de la juste valeur d'un titre par rapport à son coût d'acquisition.

On dit de la plus-value ou de la moins-value qu'elle est « matérialisée » lorsqu'elle est reconnue dans les livres comptables au moment de la vente du titre. Lorsqu'elle n'est pas encore reconnue, on dit qu'elle est non matérialisée.

POLITIQUE DE PLACEMENT

Cadre qui définit, dans la relation avec un déposant, la gestion des fonds confiés à la Caisse. Une telle politique inclut notamment la description du régime concerné et ses caractéristiques, le portefeuille de référence, les indices de marché, les attentes de valeur ajoutée et d'autres aspects techniques comme la fréquence des rencontres et les rapports à fournir.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cadre qui définit la raison d'être d'un portefeuille spécialisé ou d'un mandat de gestion. Il inclut la philosophie de gestion, la structure du portefeuille, l'univers de placement, l'indice de marché, les objectifs de rendement et de valeur ajoutée ainsi que les paramètres de risque et leur encadrement.

PORTFEUILLE DE RÉFÉRENCE GLOBAL

Résultante pondérée des portefeuilles de référence des déposants.

PORTFEUILLE DE RÉFÉRENCE DU DÉPOSANT

Portfeuille dont la répartition de l'actif net entre portefeuilles spécialisés de la Caisse est convenue avec le déposant et correspond à ses besoins et à sa tolérance au risque.

PORTFEUILLE GLOBAL DE LA CAISSE

Combinaison des portefeuilles des déposants en proportion du poids de chaque portefeuille géré à la Caisse et dont le rendement global correspond au rendement moyen pondéré des fonds des déposants.

PORTFEUILLE SPÉCIALISÉ

Ensemble de titres ayant des caractéristiques communes (devise, produit, comportement de marché, etc) et assimilable à un fonds commun de placement.

POSITION ACHETEUR

Position de marché par laquelle l'investisseur surpondère un titre, un secteur ou une catégorie d'actif dans son portefeuille par rapport à son indice de référence. Voir aussi Stratégie acheteur-vendeur.

POSITION VENDEUR

Position de marché par laquelle l'investisseur sous-pondère un titre, un secteur ou une catégorie d'actif dans son portefeuille par rapport à son indice de référence. Voir aussi Stratégie acheteur-vendeur.

PRÊT SUBORDONNÉ

Créance de rang inférieur. Titre d'emprunt qui donne à son détenteur des droits sur l'actif en cas de réalisation après d'autres créanciers. Voir Créance prioritaire.

PRIME DE RISQUE

Rendement additionnel par rapport au rendement que procurerait un investissement sans risque comme les bons du Trésor du Canada ou les obligations du gouvernement du Canada.

PRODUITS DE BASE

Produits qui se négocient par l'intermédiaire de contrats à terme sur des Bourses spécialisées. C'est le cas notamment du pétrole, de l'or, du blé et du café.

PRODUITS DÉRIVÉS

Contrats, engagements ou ententes visant l'achat ou la vente d'actifs, ou l'échange de rendements à une date ultérieure. Ces instruments financiers sont dits « dérivés » parce que leur valeur est fonction de celle d'un actif financier sous-jacent.

Il existe trois types de produits dérivés : les contrats à terme, les contrats d'option et les swaps.

PRODUIT FINANCIER STRUCTURÉ

Titre de créance, négocié de gré à gré, dans lequel ont été intégrés d'autres instruments comme des options, des swaps, des plafonds ou des planchers, de manière à modifier le profil de rentrées de fonds pour le rendre plus attractif.

PROVISION

Montant estimatif dont on a réduit le solde d'un élément d'actif ayant perdu de la valeur et qui est constaté dans un compte de contrepartie de l'élément d'actif en cause.

QUARTILE

Classement du rendement des gestionnaires de placement. Après avoir classé en ordre décroissant les résultats des gestionnaires d'un échantillon, ces résultats sont répartis en quatre parts égales. Le premier quartile correspond aux meilleurs résultats de l'échantillon et le dernier quartile, aux moins bons. La médiane est le résultat du milieu de l'échantillon, celui qui sépare les deux premiers quartiles des deux derniers.

GLOSSAIRE

RATIO D'INFORMATION

Écart entre le rendement d'un gestionnaire et celui de son indice de référence sur le risque actif réalisé. Il est utilisé pour évaluer les capacités du gestionnaire à produire une valeur ajoutée de façon constante. Par exemple, selon les normes de l'industrie, un ratio d'information supérieur à 0,5 sur une période donnée est considéré comme excellent.

RÉÉQUILIBRAGE

Activité de répartition de l'actif qui a pour but de ramener le pourcentage de chaque catégorie d'actif composant le portefeuille global de la Caisse à la cible visée. Les pourcentages peuvent être plus ou moins éloignés de leur cible en raison de mouvements de marché, de nouvelles anticipations de rendement, etc.

RENDEMENT ABSOLU

Rendement mesuré à partir des écritures comptables de tout ensemble choisi, y compris le portefeuille d'un déposant et le portefeuille global de la Caisse.

RENDEMENT ATTENDU

Rendement de référence auquel on ajoute l'objectif de valeur ajoutée visé, convenu dans la politique de placement d'un déposant.

RENDEMENT RÉEL

Résultat obtenu une fois retranché l'effet de l'inflation. Si un placement rapporte 6 % par an (rendement nominal) et que l'inflation est de 2 %, le rendement réel est de 4 %. Particulièrement utilisé dans les études actuarielles.

RENDEMENT RELATIF

Voir Valeur ajoutée.

RÉPARTITION DE L'ACTIF (TOTAL)

Pourcentage que représente chaque catégorie d'actif composant un portefeuille. Il peut s'agir de la répartition visée ou réelle. La répartition de l'actif total de la Caisse représente la somme de la répartition de l'actif de chaque déposant compte tenu de son poids à la Caisse.

RISQUE ABSOLU

Expression de la volatilité de marché d'un portefeuille. Ce risque permet de mesurer l'ampleur du déficit potentiel de rendement par rapport au rendement attendu. Les mesures sont prises à partir des titres en portefeuille.

RISQUE ACTIF

Volatilité de la valeur ajoutée, généralement mesurée à l'aide des positions en portefeuille du gestionnaire, de la volatilité et des corrélations du rendement associé à ces positions.

SOUS-PONDÉRATION

Proportion inférieure au poids de référence.

SOUS-JACENT (ACTIF)

Titre ou produit auquel est rattaché un autre titre, généralement un produit dérivé. Par exemple, le baril de pétrole est le produit sous-jacent des contrats à terme sur le pétrole; de même, le prix de l'once d'or influence le prix du contrat à terme sur l'or.

STRATÉGIE ACHETEUR-VENDEUR

Activité de rendement absolu fondée sur la possibilité qu'a un gestionnaire d'acheter ou de vendre un titre à découvert selon son évaluation de la direction du cours du titre. Voir aussi Position acheteur et Position vendeur.

STRATÉGIE CENTRÉE

Stratégie d'investissement selon laquelle la répartition géographique et sectorielle des placements ressemble à celle de l'indice de référence et la valeur ajoutée provient du choix de titres.

STRATÉGIE DIRECTIONNELLE

Stratégie de portefeuille fondée sur la capacité d'un gestionnaire à prévoir la direction du cours d'un titre ou d'un ensemble de titres.

STRATÉGIE ÉVÉNEMENTIELLE

Stratégie de portefeuille qui vise à profiter d'un événement qui pourrait se produire sur le marché. Par exemple, l'achat du titre d'une entreprise après avoir évalué qu'il a trop baissé en raison d'une poursuite contre cette entreprise.

STRATÉGIE OPPORTUNISTE (IMMOBILIER)

Bien immobilier présentant un potentiel intéressant de croissance à court et à moyen terme et offrant une possibilité de vente à moyen terme. Les investissements peuvent prendre la forme de financements ou de fonds propres. Le rendement prévu découle en grande partie de la plus-value attendue du bien immobilier, compte tenu du rendement courant généralement faible.

SURPONDÉRATION

Proportion supérieure au poids de référence.

SWAP SUR DÉFAILLANCE DE CRÉDIT

Swap de crédit dans lequel l'une des parties convient de payer des intérêts périodiques calculés sur la base d'un taux fixe sur la durée de l'opération, ou toute autre somme équivalente, alors que l'autre partie convient de n'effectuer de paiement que dans le cas où un incident de crédit précisé dans l'accord se produirait.

SYNDICATION

Regroupement d'institutions financières pour mener une opération de placement ou de financement.

TACHC

Voir Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales.

TAUX DE CAPITALISATION

Revenu net normalisé et annualisé d'un bien immobilier à une date précise, divisé par le prix de vente ou de la valeur estimative. Ce taux sert notamment à comparer des biens immobiliers entre eux.

TAUX DE RENDEMENT PONDÉRÉ PAR LE TEMPS (TPT)

Résultat qui calcule la juste valeur initiale, les contributions, pondérées par le moment de la contribution, et la juste valeur finale. Le rendement seul est considéré sans égard à la décision du moment d'appeler des sommes d'argent ou de les confier à gérer.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES (TACHC)

Titres émis sur le marché en tranches auxquelles une cote de crédit est accordée par une agence de notation reconnue. Chaque tranche a une cote distincte selon la garantie qui lui est associée, laquelle repose sur un groupe d'hypothèques consenties à des emprunteurs et la garantie offerte par l'émetteur du titre.

TITRISATION

Opération par laquelle une société convertit des éléments d'actif ou des titres d'emprunt (prêts hypothécaires, etc.) en les regroupant et en offrant un nouveau titre à des investisseurs. Elle peut ainsi accroître son rendement, augmenter ses liquidités, accroître ses revenus, etc.

GLOSSAIRE

VALEUR À RISQUE (VaR)

Méthode de mesure de la perte que l'on pourrait devoir subir à la suite de l'exposition à un risque financier dans des conditions normales de marché au cours d'une période donnée, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé.

VALEUR AJOUTÉE

Écart entre le rendement absolu d'un portefeuille et celui de l'indice de référence.

VOLATILITÉ

Variabilité de la juste valeur d'un marché ou d'un titre qui établit sa propension à subir des variations rapides. La volatilité est élevée si les cours ou les taux varient beaucoup à court terme.